



Ville des Sables d'Olonne

ARRÊTÉ **PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

LE MAIRE

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L1251-43, L152-7, L153-60 et R153-18,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L 132-1 à L132-5, L 152-11 et R 132-11a délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
VU l'arrêté préfectoral n°16-DDTM85-82 en date du 30 mars 2016 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) « Pays d'Olonne (Commune de Brem sur Mer, L'Ile d'Olonne, Olonne sur Mer, Chateau d'Olonne et les Sables d'Olonne),
VU l'arrêté préfectoral de la Région Pays de la Loire en date du 17 novembre 2016 portant délimitation de zones de présomption de prescription archéologique,

ARRETE

ARTICLE 1.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Sables d'Olonne est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet a été annexé le Plan de Prévention des Risques Littoraux comme nouvelle servitude d'utilité publique (PM1).

ARTICLE 2.

La mise à jour a été effectuée dans les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture.

Concernant le PPRL, l'ensemble du dossier approuvé est également disponible sur le site internet des services de l'État en Vendée :

<http://vendee.gouv.fr/pprl-pays-d-olonne-r633.html>

(rubriques : Politique publiques / Prévention des risques naturels et technologiques / plans de prévention des risques naturels / PPR Littoraux)

Concernant les zones de présomptions de prescription archéologique, le dossier est disponible sur le site internet des services de l'État en Région :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Mini-site/Archeologie/En-pratique/ARCHIVES/Ressources-et-documents/Carte-archeologique>

ARTICLE 3.

Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

ARTICLE 4.

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Les Sables d'Olonne, le 19 décembre 2016

Didier GALLOU
Maire



TOUT COURRIER DOIT ÊTRE ADRESSÉ À MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DES SABLES D'OLONNE - 21, PLACE DU POILU DE FRANCE - B.P. 30386 - 85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX
Tél. 02 51 23 16 00 - Fax 02 51 23 73 82 - www.lessablesdolonne.fr